



PROCES VERBAL **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 12 avril 2018 à 20h00

Salle des mariages

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal du 29/03/2018
- Délibérations :
 1. Budget Primitif 2018 – Vote du taux des contributions directes
 2. Budget Primitif 2018- Subventions aux associations
 3. Budget Primitif 2018 – Subventions aux coopératives scolaires
 4. Délibération validant l'intégration au Budget Primitif 2018 des résultats issus de la dissolution de la Communauté de Communes des Portes du Luberon
 5. Délibération validant l'affectation des résultats de l'exercice 2017 du budget principal
 6. Délibération validant le budget primitif 2018 de la commune
 7. Délibération validant la demande de subvention auprès de la DRAC pour la programme de rénovation des portes de l'église
 8. Délibération validant la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de concours 2018 – Réaménagement des Jardins du château 2^{ème} tranche
 9. Délibération validant les tarifs du service Culture – « Les Minibus de la Culture »
 10. Délibération validant la Création d'une Régie de Recettes pour le service Culture et Vie associative
 11. Délibération validant la Création d'une Régie d'avance pour le service Culture et Vie associative
 12. Délibération validant la création de poste de Contrat d'Engagement Educatif pour les services du Centre de Loisirs et de l'Espace Jeunes
 13. Personnel Municipal- Création d'un poste d'adjoint d'animation pour un accroissement temporaire d'activité
 14. Délibération annuelle relative aux acquisitions et cessions opérées en 2017 et état du stock foncier détenu par l'Etablissement Public Foncier PACA
- Questions Diverses

Membres présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjoints : BRIEUSSEL Jean, DUCHANAUD Yolande, SAUZEE Philippe, LE DU Daniel, FOTI Lucien, VANNEYRE Serge

Les Conseillers Municipaux : AUTARD Brigitte, AUZANOT Bénédicte, BONNEVILLE Christine, DERNIS Thierry, ESCOFFIER Jade, PORTE Roger, ROMAN Jean-Pierre, VIGNUALES Francine.

PROCURATIONS :

ZANI Patricia à ROUSSET André, MAILLET Marie-Jésus à FOTI Lucien, FAURE Cécile à SAUZEE Philippe, MARIANI Séverine à DUCHANAUD Yolande, BONNEL Jean-François à VANNEYRE Serge, BOYER Blandine à AUTARD Brigitte, SAUZE Serge à ESCOFFIER Jade, LOUCHE Michel à AUZANOT Bénédicte

ABSENT(E)S : MARTINEZ Damien, MARTIN Christophe, RAVOIRE Chantal, PIANETTI Didier.

Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 29/03/2018

Mme Jade Escoffier souhaite rajouter les observations suivantes sur le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 29/03/2018 :

« Lors du vote au début des délibérations, Mme Jade Escoffier précise que l'ensemble de l'opposition votera contre l'ensemble des documents financiers parce qu'ils refusent l'augmentation de la masse salariale de 24% en 3 ans et demi et que les prévisions sont de monter à 30% fin 2018 »

Adopté à la majorité : 17 pour – 6 abstentions (J. Escoffier, S. Sauze, M. Louche, B. Autard, B. Boyer, B. Auzanot)

Délibérations :

1. Budget Primitif 2018 – Vote du taux des contributions directes

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre du vote du budget primitif 2018, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les taux d'imposition des contributions directes pour 2018. Les taux proposés seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.05%
- Taxe Foncière bâtie : 13.80%
- Taxe Foncière non bâtie : 34.29%

Sur la base de ces taux d'imposition, le produit des contributions directes pour l'exercice 2018 sera de 1 784 071 €.

Adopté à la majorité : 17 pour – 6 contre (J. Escoffier, S. Sauze, M. Louche, B. Autard, B. Boyer, B. Auzanot)

2. Budget Primitif 2018- Subventions aux associations

Rapporteur : Séverine MARIANI / Yolande DUCHANAUD

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les demandes de subventions des associations dont la liste est jointe à la présente note de synthèse (annexe n°1).

Le montant prévisionnel des subventions aux associations inscrit au BP 2018 s'élève à **83 960.00€**.

Adopté à la majorité : 17 pour – 6 contre (J. Escoffier, S. Sauze, M. Louche, B. Autard, B. Boyer, B. Auzanot)

3. Budget Primitif 2018 – Subventions aux coopératives scolaires

Rapporteur : Yolande DUCHANAUD

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les versements de subventions aux coopératives scolaires : école maternelle et école élémentaire

Le montant prévisionnel des subventions aux coopératives scolaires inscrit au BP 2018 s'élève à 7 015.00 €, la répartition est la suivante :

- Montant versé par enfant : 23€
- Coopérative scolaire école maternelle : 112 enfants X 23 € = 2 576.00€
- Coopérative scolaire école élémentaire : 193 enfants X 23€ = 4 439.00€

Adopté à la majorité : 21 pour – 2 abstentions (J. Escoffier, S. Sauze)

4. Délibération validant l'intégration au Budget Primitif 2018 des résultats issus de la dissolution de la Communauté de Communes des Portes du Luberon

Rapporteur : Yolande DUCHANAUD

L'arrêté préfectoral du 15 novembre 2017 a constaté la dissolution de la communauté de communes Les Portes du Luberon et réparti l'actif et le passif de cette dernière entre ses communes membres sur proposition du liquidateur nommé à cet effet.

En application de cet arrêté, le service spécialisé de la DDFiP de Vaucluse a procédé aux écritures comptables de dissolution et à l'intégration de l'actif et du passif de la CCPL dans le compte de gestion de la commune.

L'enregistrement de ces opérations a notamment pour conséquence d'affecter, dans le tableau des résultats du compte de gestion, la colonne des transferts ou intégration de résultat par opération non budgétaire (*annexe n°2*).

Dans la mesure où les communes n'ont pas pu délibérer en 2017 pour reprendre ces résultats, il existe une discordance entre les résultats du compte de gestion et ceux de notre compte administratif. Il est donc nécessaire de délibérer et de reprendre au BP 2018 les résultats issus de l'intégration de la CCPL afin de les rendre à nouveau concordants.

Pour la commune de Lauris, les résultats issus de la dissolution de la CCPL sont les suivants :

- Déficit d'investissement : 21 710.11€
- Excédent de Fonctionnement : 37 680.03€

Adopté à la majorité : 17 pour – 6 contre (J. Escoffier, S. Sauze, M. Louche, B. Autard, B. Boyer, B. Auzanot)

5. Délibération validant l'affectation des résultats de l'exercice 2017 du budget principal

Rapporteur : Yolande DUCHANAUD

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2018, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider l'affectation du résultat de l'exercice 2017 en recettes d'investissement du BP 2018. Ce résultat s'élève à 96 923.26€.

Adopté à la majorité : 17 pour – 6 contre (J. Escoffier, S. Sauze, M. Louche, B. Autard, B. Boyer, B. Auzanot)

6. Délibération validant le budget primitif 2018 de la commune

Rapporteur : Yolande DUCHANAUD

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le budget primitif 2018 joint à la présente note de synthèse (*annexe n°3*).

Les équilibres prévisionnels du BP 2018 sont les suivants :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses prévisionnelles : 3 772 856.00€
 - Recettes prévisionnelles : 3 772 856.00€
- Section d'investissement :
 - Dépenses prévisionnelles : 5 604 983.59€
 - Recettes prévisionnelles : 5 604 983.59€

Adopté à la majorité : 17 pour – 6 contre (J. Escoffier, S. Sauze, M. Louche, B. Autard, B. Boyer, B. Auzanot)

7. Délibération validant la demande de subvention auprès de la DRAC pour la programme de rénovation des portes de l'église

Rapporteur : Yolande DUCHANAUD

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le programme de rénovation des portes de l'église, programme s'élevant à un montant de 23 633.61€ HT.

Cette subvention au titre de l'entretien des édifices classés Monument Historique peut atteindre 45% du montant HT des travaux.

Adopté à l'unanimité

8. Délibération validant la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de concours 2018 – Réaménagement des Jardins du château 2ème tranche

Rapporteur : Serge Vanneyre

Le dossier de demande de subvention porte sur la restauration partielle des jardins du château de Lauris. L'ensemble, constitué du château, des jardins, murs de soutènement, de clôture, d'installations hydrauliques, de bassins, fontaines et colombier sont inscrits Monument Historique par arrêté du 23 juin 2003. Une partie des ouvrages constituant des jardins ont fait l'objet d'une première tranche de travaux de confortement et de restauration entre 2014 et 2016.

Le présent dossier de subvention représente la seconde phase de travaux, destinée à conforter et à remonter une partie des murs de soutènement récemment effondrés, ainsi qu'à réaménager certains accès. Le montant des travaux de cette seconde tranche (tranche ferme et tranche conditionnelle) s'élève à 737 839.86 € HT. Les travaux seront programmés sur l'exercice budgétaire 2018.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention auprès des services de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de Concours 2018 pour le programme de travaux mentionné ci-dessus. Le montant du Fonds de concours 2018 s'élève à 102 138€.

Adopté à l'unanimité

9. Délibération validant les tarifs du service Culture – « Les Minibus de la Culture »

Rapporteur : Séverine MARIANI / André ROUSSET

Le service Culture et Vie Associative souhaite mettre en place une nouvelle activité : « Les Minibus de la Culture ». Cette nouvelle activité nécessite la mise en place de nouveaux tarifs.

Les tarifs sont les suivants (tarifs fixés en fonction du coût initial du billet - hors réduction) :

- Gratuit = Gratuit (transport à la charge de la municipalité)
- De 1 à 4 € : Billet = prix coûtant du spectacle (transport à la charge de la municipalité)
- De 5 à 15 € : Billet + transport = 5 € - Minimas sociaux = 1 €
- De 16 à 30 € : Billet + transport = 10 € - Minimas sociaux = 5 €
- De 30 à 45 € : Billet + transport = 15 € - Minimas sociaux = 10 €
- Journée/Week-end/Séjour = 50 % du prix de revient - Minimas sociaux = 35 %

Le service Culture et Vie Associative prend à sa charge la différence de coût.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ces nouveaux tarifs.

Adopté à la majorité : 17 pour – 6 abstentions (J. Escoffier, S. Sauze, M. Louche, B. Autard, B. Boyer, B. Auzanot)

10. Délibération validant la création d'une Régie de Recettes pour le service Culture et Vie associative

Rapporteur : Séverine MARIANI / Yolande DUCHANAUD

Dans le cadre de la mise en place du service Culture et Vie Associative, il est nécessaire de créer une régie de recettes pour l'encaissement, notamment, des produits issus des Minibus de la Culture.

Adopté à la majorité : 17 pour – 6 abstentions (J. Escoffier, S. Sauze, M. Louche, B. Autard, B. Boyer, B. Auzanot)

11. Délibération validant la Création d'une Régie d'avance pour le service Culture et Vie associative

Rapporteur : Séverine MARIANI / Yolande DUCHANAUD

Dans le cadre de la mise en place du service Culture et Vie Associative, il est nécessaire de créer une régie d'avance pour permettre l'engagement des petites dépenses de fonctionnement de ce service.

Adopté à la majorité : 17 pour – 6 abstentions (J. Escoffier, S. Sauze, M. Louche, B. Autard, B. Boyer, B. Auzanot)

12. Délibération validant la création de poste de Contrat d'Engagement Educatif pour les services du Centre de Loisirs et de l'Espace Jeunes

Rapporteur : André ROUSSET

Le Contrat d'Engagement Educatif est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

La personne recrutée doit justifier des qualifications exigées et elle doit être affectée à des fonctions d'animation et d'encadrement durant un temps spécifique.

La durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs (article L.432-4 du Code de l'action sociale et des familles).

La rémunération des personnes titulaires d'un CEE ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour. Lorsque les fonctions exercées supposent une présence continue auprès des publics accueillis, la nourriture et l'hébergement sont intégralement à la charge de l'organisateur de l'accueil et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des avantages en nature (article D. 432-2 du Code de l'action sociale et des familles).

Le Maire propose à l'assemblée la création d'emplois non permanents et le recrutement de contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur durant les vacances scolaires dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement et de l'Espace Jeunes.

Adopté à la majorité : 17 pour – 4 contre (J. Escoffier, S. Sauze, B. Autard, B. Boyer) – 2 abstentions (B. Auzanot, M. Louche)

13. Personnel Municipal- Création d'un poste d'adjoint d'animation pour un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : André ROUSSET

Afin d'assurer le recrutement temporaire d'un adjoint d'animation, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} mai 2018 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Adopté à la majorité : 17 pour – 4 contre (J. Escoffier, S. Sauze, B. Autard, B. Boyer) – 2 abstentions (B. Auzanot, M. Louche)

14. Délibération annuelle relative aux acquisitions et cessions opérées en 2017 et état du stock foncier détenu par l'Etablissement Public Foncier PACA

Rapporteur : Serge VANNEYRE

Dans le cadre de la convention d'intervention foncière qui lie la commune à l'EPF PACA, il convient de présenter chaque année au Conseil Municipal le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune par l'EPF pour le compte de la commune. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le bilan de l'année 2017 présente les acquisitions suivantes :

- Acquisition le 14/10/2016 sur le site Remilly de la propriété Rouchon pour un montant de 276 000€.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le bilan annuel présenté par l'EPF PACA.

Adopté à la majorité : 17 pour – 6 contre (J. Escoffier, S. Sauze, M. Louche, B. Autard, B. Boyer, B. Auzanot)

Questions diverses

- **M le Maire** informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a lancé son nouvel outil en faveur de l'emploi, LMV Emploi. Il s'agit d'un site internet, www.emploi.luberonmontsdevacluse.fr, qui présente toutes les offres d'emploi, de stage et d'alternance émises sur le territoire de l'Agglomération. Il s'agit d'un outil simple, rapide, efficace et gratuit pour les demandeurs d'emploi qui peuvent aussi choisir de recevoir des alertes par mail (notification push), mais aussi pour les entreprises du territoire qui peuvent déposer gratuitement et simplement leurs annonces sur le site.
Lors de la présentation de ce site aux élus de l'agglomération le 12 avril au matin, il y avait 331 offres non pourvues sur le territoire de l'Agglomération.
- **M le Maire** informe qu'un déplacement aura lieu du 10 au 13 mai dans le cadre du jumelage Otisheim
- **M le Maire** informe également le Conseil Municipal de l'inauguration du site « 1 000 coins Nature du PNRL », inauguration qui aura lieu le vendredi 13 avril à 11h00 à l'école élémentaire.
- **M Lucien Foti** précise que le nouveau gestionnaire du restaurant du château va être contacté afin de connaître sa date de début d'activité.
- **M Serge Vanneyre** informe le Conseil Municipal que le groupe de travail relatif au dossier des compteurs Linky va être constitué et se réunir au plus tôt afin d'élaborer un texte commun pour présentation en Conseil Municipal.
- **Mme Francine Vignuales** précise que le voyage des seniors aura lieu cette année au mois de Septembre à Le Grande Motte.
- **M Philippe Sauzée** fait un bilan du fonctionnement du nouveau panneau lumineux installé en face de la mairie, panneau réservé aux services municipaux et aux associations. L'emplacement ne s'avérant pas le plus pertinent, un autre lieu sera choisi en privilégiant la lecture des messages pour les piétons.
- **M Philippe Sauzée** informe le Conseil municipal que, dans le cadre des tournées du CCFF, une distribution des guides de débroussaillage et du règlement sur l'usage du feu sera effectuée auprès de la population.
- **M le Maire** précise à ce propos qu'il est possible de déposer ses déchets verts à la déchetterie de Mérindol dans l'attente de la réponse de la Communauté d'Agglomération sur la mise à disposition sur la commune d'une benne à déchets verts.

- **Mme Bénédicte Auzanot** insiste sur la nécessité d'engager des actions auprès de la Communauté d'Agglomération pour la mise à disposition de cette benne compte tenu de l'urgence de la situation.
- **M Philippe Sauzée** précise également que le site de La Chapelle Saint Roch a été choisi comme site pilote par les services de la DDT pour mettre en place des travaux de débroussaillage dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage. La convention est en cours de finalisation avec les services de la DDT , les propriétaires concernés vont être contacté par les services de la commune afin de débiter le chantier dans les meilleurs délais.
- **M Philippe Sauzée** informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration des services et du service rendu à l'usager, une borne interactive va être positionnée à l'accueil de la mairie.
- **M Philippe Sauzée** précise enfin que la commune va supprimer le réseau WIFI à l'école maternelle afin de mettre en place un réseau interne dans les classes en dotant notamment la classe de Grande Section de deux postes informatique.
- **Mme Jade Escoffier** souhaite savoir pour quelles raisons le pin a été coupé au rond de la Gare. M Le Du l'informe que cet arbre était mort.
- **Mme Jade Escoffier** souhaite connaître la date de réunion du groupe de travail sur le compteur Linky. M Vanneyre lui donnera la date dès la semaine prochaine.
- **Mme Jade Escoffier** souhaite savoir pour quelles raisons un arrêté du maire a été pris pour des travaux Enedis Rue Bonne Farine durant le mois d'avril. M le Maire l'informe qu'il s'agit certainement de travaux de raccordement ou de renforcement de réseaux. Il l'invite à venir consulter le dossier au service urbanisme.
- **Mme Jade Escoffier** précise que le site internet de la mairie nécessite des mises à jour urgentes. Sa demande est prise en compte .

La réunion du conseil municipal est levée à 21h15

Secrétaire de séance : Mr SAUZEE Philippe

M le Maire : Mr ROUSSET André

